

LOGIGRAMME D'ACCES AUX ETUDES EN SANTE POUR LES ETUDIANTS EXTRACOMMUNAUTAIRES

Je ne suis pas titulaire du bac français et souhaite
débuter mes études en santé en France en intégrant
un PASS ou une LAS

Je ne réside pas
en France

Je dépose une
DAP Blanche

Je postule, en lien avec mon SCAC :
Via « Etudes en France » si mon
pays est connecté ;
Via dossier papier si mon pays n'est
pas connecté à « Etudes en
France ».

Date limite de dépôt de mon dossier
à mon SCAC : **15 décembre 2025**

Je réside déjà en
France

Je dépose une
DAP Verte

Je remplis mon dossier et l'envoie
aux établissements de mon choix

Date limite d'envoi de mon dossier aux
établissements : **15 décembre 2025**

Je souhaite reprendre mes études en santé (MMOP) en
France après avoir obtenu ou préparé un diplôme en santé
extra-communautaire*

Je ne réside pas
en France

Je réside déjà en
France

Je ne candidate jamais
par Etudes en France

Je constitue mon dossier
et l'envoie au SCAC du
lieu d'obtention de mon
diplôme

Date limite de dépôt des dossiers au SCAC : **1^{er} février 2026**

Mon SCAC envoie mon dossier à
l'établissement choisi :
15 mars 2026

*Cette procédure concerne également les ressortissants français ou européens titulaires ou en préparation d'un diplôme en santé extra-communautaire